**12e Session de la Conférence des Parties à la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971)**

**Punta del Este, Uruguay, 1er au 9 juin 2015**

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Ramsar COP12 DOC.18** |

**Rapport sur la mise en œuvre du Programme de CESP de la Convention   
2009-2015**

**Introduction**

1. Un Programme de « communication, éducation et sensibilisation du public » (CESP) a été adopté pour la première fois en 1999, à la 7e Session de la Conférence des Parties contractantes (COP7) dans la Résolution VII.9 ultérieurement remplacée par la Résolution VIII.31, à la COP8. Les Parties ont adopté l’actuel Programme de CESP 2009-2015 dans la Résolution X.8, à la COP10, en 2008. Ce programme de travail sur une période de six années reconnaît l’importance de la communication, de l’éducation, de la sensibilisation et de la participation en tant qu’éléments fondamentaux et intersectoriels de la mise en œuvre de la Convention de Ramsar.
2. La vue d’ensemble sur la mise en œuvre du Programme couvre la période allant de la clôture de la COP11, le 13 juillet 2012, au 1er mars 2015. Elle s’appuie partiellement sur les 131 rapports nationaux pour la COP12 soumis au Secrétariat à la mi‑octobre 2014. Elle comprend les indicateurs clés de CESP relevant de la Stratégie 4.1 sur l’appui et l’aide à la mise en œuvre du Programme de CESP, mais elle fait aussi référence à d’autres indicateurs pertinents, reflétant le fait que la CESP est un domaine de travail intersectoriel au sein de la Convention.
3. Le Programme identifie d’autres « organes responsables et partenaires » pour la mise en œuvre et ce rapport reflète aussi des éléments clés de la mise en œuvre de la CESP par ces organes, y compris le Secrétariat, le Groupe de surveillance des activités de CESP et les Centres régionaux Ramsar approuvés par la Convention en tant qu’Initiatives régionales Ramsar.

**Principales réalisations depuis la COP 11**

1. Lorsqu’elles décrivent les aspects les plus réussis de la mise en œuvre durant la période triennale, dans la section B de leurs rapports nationaux, les Parties énoncent souvent des listes longues et détaillées. Parmi les principaux points qui se répètent, l’on peut citer :

* célébration de la Journée mondiale des zones humides et appui à cet événement avec des activités aux niveaux national et local;
* intégration de l’expertise et des outils CESP dans la planification et la gestion des bassins versants;
* création de réseaux de praticiens, y compris avec des accords de jumelage aux niveaux national et international pour le partage des connaissances et la formation;
* activités des Centres régionaux Ramsar (CRR) en Asie centrale et de l’Ouest (République islamique d’Iran), en Asie de l’Est (République de Corée), en Afrique de l’Est (Ouganda) et du CRR pour la formation et la recherche dans l’hémisphère occidental (Panama);
* promotion de la participation accrue des gouvernements nationaux, des municipalités, des communautés locales, des peuples autochtones et des ONG à l’inscription et à la gestion de sites; et
* actions dans le contexte des Initiatives régionales telles que le Partenariat pour la voie de migration Asie de l’Est – Australasie, l’Initiative pour les zones humides méditerranéennes et l’Initiative régionale pour les zones humides des Caraïbes.

1. La contribution du Secrétariat à la mise en œuvre de la CESP s’est poursuivie durant la période triennale. En particulier, les activités de la Journée mondiale des zones humides ont connu une croissance, année après année, et pour 2015, une nouvelle approche a été adoptée, ciblant spécifiquement le jeune public pour son rôle reconnu de « passeur d’idées » vers le grand public. C’est ainsi que le Secrétariat a créé un site web multilingue dédié à la JMZ ([www.worldwetlandsday.org/fr/](http://www.worldwetlandsday.org/fr/)) et un concours de photos sur les zones humides qui a attiré plus de 2200 inscriptions de 80 pays. La campagne a été soutenue avec enthousiasme par les Parties et les OIP et accompagnée par une utilisation beaucoup plus grande des réseaux sociaux : Facebook, YouTube, le compte Twitter de Ramsar et un nouveau compte Instagram.

**Priorités pour la prochaine période triennale et formulation du Programme de CESP pour 2016-2021**

1. Dans leurs rapports nationaux, les Parties ont défini toute une gamme de priorités clés pour la CESP et sa mise en œuvre future. Plusieurs Parties ont demandé au Secrétariat d’établir, pour les administrateurs de zones humides, des mécanismes de développement des capacités tels que des ateliers internationaux, le partage de l’expérience, des visites d’échange et de formation, en particulier concernant la gouvernance et la gestion durable des zones humides. Parmi les autres priorités fréquemment mentionnées pour la CESP, l’on peut citer :

* Mieux sensibiliser aux valeurs et services écosystémiques des zones humides;
* mieux intégrer les communautés locales et les acteurs dans les efforts de conservation et de gestion des zones humides;
* renforcer la coopération avec les organisations partenaires pour l’application.

1. Répondant à ces priorités, un nouveau Programme de CESP pour 2016-2021 a été rédigé pour examen par les Parties à la COP12 (projet de résolution XII.9). Le Programme établit comme concepts sous‑tendant l’acronyme CESP « la communication, le développement des capacités, l’éducation, la sensibilisation et la participation » afin de refléter plus largement les domaines que ce Programme de CESP vise à couvrir.
2. Il énonce neuf stratégies de CESP et 42 objectifs stratégiques pour mobiliser la population et l’inciter à agir pour les zones humides. Parmi les ajouts importants, il y a la neuvième stratégie : « veiller à ce que les orientations et les informations fournies par le GEST soient élaborées en étroite collaboration avec le Programme de CESP et s’assurer de leur diffusion auprès des publics cibles à l’aide des moyens de communication les plus efficaces ». Il s’agit d’une réponse directe aux appels précédents du Secrétariat et des Parties pour une harmonisation plus étroite entre les processus du GEST et de la CESP.

**Mise en œuvre du Programme de CESP depuis la COP11**

**Le Groupe de surveillance des activités de CESP**

1. Dans la Résolution IX.18 (2005) et dans la Décision SC34-12 (2006) du Comité permanent, les Parties ont établi un Groupe de surveillance des activités de CESP chargé de surveiller et de faire rapport sur la mise en œuvre du Programme de CESP. Le Groupe travaille essentiellement par courriel mais s’est réuni deux fois durant la période triennale et se réunira à nouveau durant la COP12. Le Groupe a également fait rapport à la 44e, la 45e, la 46e, la 47e et la 48e Réunion du Comité permanent sur l’application du plan de travail du Groupe. Tous les rapports de réunion du Groupe sont disponibles à l’adresse www.ramsar.org/activity/the-cepa-oversight-panel.
2. Durant la présente période triennale, le Groupe a terminé certaines tâches et, durant la prochaine période triennale, poursuivra ses travaux relatifs à celles qui n’ont pas été terminées:

* Le Groupe a conseillé le Secrétariat sur les indicateurs de CESP pour le projet de modèle de rapport national pour la COP12 qui visent à évaluer la mise en œuvre de l’élément CESP du Plan stratégique.
* Il s’est réuni avec les quatre Centres régionaux Ramsar afin de discuter de leurs difficultés en matière de renforcement des capacités et de leurs besoins et a convenu avec les Centres d’une liste de matériel de formation clé pouvant facilement être adapté pour une utilisation générale.
* Il s’est réuni avec le GEST afin de discuter de stratégies pour améliorer et appuyer le renforcement des capacités aux niveaux national et local. Les deux groupes ont convenu de coopérer et de travailler à l’élaboration d’un ensemble de principes directeurs communs.
* Il a examiné le sens des termes et définitions de CESP, concluant qu’il y avait, certes, une compréhension commune mais aussi d’importantes différences appelant à une révision des termes pour refléter l’ampleur du programme. Ayant déterminé d’un commun accord que l’acronyme « CESP » n’est pas bien compris en dehors de la communauté Ramsar, le Groupe a proposé un nouveau titre – le Programme pour les zones humides et les populations – pour remplacer le titre « Programme de CESP ».
* Il a discuté et identifié les priorités du nouveau Programme pour la période triennale suivante, qui ont toutes été intégrées dans les documents pour la COP12.

1. Le Groupe de surveillance des activités de CESP a fait des progrès mais n’a pas terminé l’examen de deux résolutions concernant la participation à la gestion (Résolution VII.8, *Lignes directrices pour la mise en œuvre et le renforcement de la participation des communautés locales et des populations autochtones à la gestion des zones humides* et Résolution VIII.36, *La gestion environnementale participative (GEP) comme outil de gestion et d’utilisation rationnelle des zones humides*) qui visait à fournir un avis sur la nécessité de regrouper et de mettre à jour ces orientations. Les travaux concernant la fourniture d’un avis sur l’avenir de ces deux résolutions se poursuivront dans la prochaine période triennale.

**Renforcer l’expertise en CESP dans les orientations scientifiques et techniques de la Convention**

1. La Résolution XI.16 demandait de garantir un apport efficace d’avis et d’appuis scientifiques et techniques à la Convention et, durant la période triennale, une étude des orientations scientifiques et techniques Ramsar a été commandée qui s’est soldée par un rapport résumé final et quatre analyses spécifiques :

* examen des orientations et processus Ramsar scientifiques et techniques existants, de leur utilité, utilisation, application et traduction en outils pratiques;
* examen des RÔLES des organes et processus Ramsar en matière d’appui scientifique;
* examen des orientations et outils scientifiques d’autres accords multilatéraux sur l’environnement et enseignements tirés pour Ramsar;
* meilleures pratiques et enseignements tirés sur la fourniture d’orientations scientifiques et techniques : perspectives des organisations internationales et des ONG.

1. Les conclusions et recommandations du consultant ont été intégrées dans le projet de résolution XII.5 qui décrit un nouveau mode de fonctionnement pour le GEST, notamment :

* axer les orientations spécifiquement sur les décideurs politiques et les praticiens des zones humides; et
* encourager une coopération plus étroite entre la CESP et le GEST (et le nouveau Programme de CESP ajoute la Stratégie 9 qui a cet objectif en vue).

**Activités régionales de CESP**

1. Les exemples d’activités régionales de CESP et d’initiatives de CESP au niveau de bassins comprennent :

* [L’Atelier Afrique sur l’intégration des valeurs de l’eau et des zones humides dans la prise de décisions en Afrique (novembre 2013), Kampala, Ouganda, fondé sur le Rapport TEEB pour l’eau et les zones humides et organisé par l’Institut pour l’eau et l’éducation UNESCO‑IHE, le Centre Ramsar pour l’Afrique de l’Est (RAMCEA), le Bureau PNUE‑TEEB.](http://www.teebweb.org/water-and-wetlands-training-demonstrates-vital-role-of-valuation-in-policy-and-decision-making-for-the-wise-use-of-wetlands/)
* Le Forum international « Les zones humides : utilisation rationnelle, plans judicieux » a eu lieu à Kigali, Rwanda; il était organisé en partenariat avec le Gouvernement du Rwanda et l’UNESCO‑IHE.
* L’Atelier Asie sur l’intégration des valeurs de l’eau et des zones humides dans la prise de décisions (31 août 2013), Bali, Indonésie, fondé sur le Rapport TEEB pour l’eau et les zones humides, et organisé par le Bureau PNUE‑TEEB.
* La fourniture par le Japon d’une formation internationale dans les Sites Ramsar de Biwa‑ko (2012) et de Kushiro (2012, 2013).
* Le deuxième atelier de planification de CESP qui a eu lieu en Finlande, du 4 au 6 septembre 2012 pour les Correspondants de la CESP de l’Initiative régionale Ramsar NorBalWet; il était financé essentiellement par le Conseil nordique des ministres.
* Le Liban a le projet d’élaborer un programme de formation aux zones humides en langue arabe pour MedWetCoast.

1. Les activités sur le partage des connaissances et de l’expertise relatives aux zones humides comprennent :

* Cinq accords de jumelage entre des Sites Ramsar du Japon et de l’Australie.
* Un réseau entre l’Iran et le Pakistan.
* Un projet pour « L’utilisation rationnelle et la protection des tourbières » en Indonésie, en Malaisie, au Viet Nam et aux Philippines.
* L’Initiative du Triangle du corail qui comprend les Îles Salomon, l’Indonésie, la Malaisie, la Papouasie‑Nouvelle-Guinée, les Philippines et le Timor-Leste.
* Le Réseau des universités pour la recherche et la formation aux zones humides de la région du Mékong en Thaïlande.
* Le Réseau international pour l’eau et les écosystèmes des rizières en Thaïlande.
* Sous l’égide de l’accord bilatéral entre la Colombie et l’Équateur, des activités se concentrent sur les bassins versants de Mira et Santiago Cayapas Mataje.
* Le Chili et le Mexique ont un accord bilatéral pour l’échange d’expérience et d’informations sur les Sites Ramsar.

**La mise en œuvre décrite dans les rapports nationaux**

**Mécanismes de renforcement des capacités pour les activités de CESP**

1. Les contacts clés des Parties, au niveau national, pour la Convention, sont les Correspondants nationaux (CN) de l’Autorité administrative, les CN CESP (gouvernementaux et ONG) et les CN GEST. Leurs rôles ont été décrits, documentés et partagés avec les Parties et ce sont des contacts vitaux pour les interactions entre le Secrétariat et chaque Partie ainsi qu’au sein des Parties et entre les Parties.
2. La figure 1 ci‑dessous montre le pourcentage de Correspondants nationaux en place au plan mondial. Les résultats restent semblables à ceux de la COP11 avec une légère amélioration pour les correspondants gouvernementaux de la CESP dont le pourcentage est passé de 74% à 80%. Toutefois, globalement, les désignations de Correspondants pour la CESP restent loin derrière celles des Correspondants nationaux et des Correspondants du GEST, reflétant peut‑être à la fois le fait que la Convention est axée sur les questions scientifiques et techniques et l’expertise en la matière des Autorités administratives (AA).

CN AA CESP-GOUV CESP-ONG GEST

**Figure 1 : Pourcentage de Parties ayant des Correspondants nationaux en place**

1. Les rôles multiples – lorsque les individus jouent plus d’un rôle de CN – continuent au même niveau que pour la COP11. Pour 15 Parties, le CN gouvernemental CESP est aussi soit le CN AA, soit le CN GEST. Ce rôle multiple peut compromettre le temps disponible pour appliquer les activités de CESP.
2. L’indicateur 4.1.6 vérifiait si les Parties ont un Comité national Ramsar/pour les zones humides opérationnel en place. C’est le principal mécanisme par lequel les CN CESP peuvent prendre en compte les orientations CESP et être informés de questions nécessitant une action en matière de CESP. D’après l’analyse des rapports nationaux, 63% des Parties ont répondu qu’elles avaient un comité de ce type en place, ce qui est une légère amélioration par rapport aux 54% de la COP11.
3. Outre les Comités nationaux Ramsar, il y a d’autres moyens de partage efficace de l’information et mécanismes de planification intersectoriels. L’indicateur 4.1.7 étudiait si des mécanismes sont en place pour partager les orientations en matière d’application de la Convention et d’autres informations entre les Autorités administratives Ramsar et a) les administrateurs de sites; b) d’autres AME; et c) les ministères, services et agences compétents. Ces résultats sont résumés dans le tableau 1 ci‑dessous.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **COP12**  **Oui** | **COP11**  **Oui** | **COP12**  **Non** | **COP11**  **Non** |
| a) Administrateurs de sites | 55% | 56% | 19% | 22% |
| b) Autres Correspondants d’AME | 44% | 45% | 19% | 21% |
| c) Ministères, services et agences pertinents | 48% | 54% | 17% | 13% |

**Tableau 1 : Y a-t-il d’autres mécanismes de communication en place, outre les Comités nationaux pour les zones humides, pour échanger les orientations sur l’application de Ramsar entre les Autorités administratives Ramsar et les parties prenantes?**

1. Les administrateurs de Sites Ramsar ont besoin que leurs Autorités administratives nationales leur communiquent des mises à jour périodiques sur les orientations Ramsar, notamment pour ce qui concerne la gestion des sites. Les réponses à l’indicateur 4.1.7.a ont montré que 55% des Parties déclarent posséder de tels mécanismes de communication, un pourcentage semblable aux 56% de la COP11. 19% des Parties mentionnent qu’elles n’ont pas de mécanisme de communication, ce qui est une amélioration par rapport aux 31% de la COP11.
2. L’indicateur 4.1.7.c demandait s’il existe des mécanismes de communication en place pour partager l’information sur l’application de Ramsar avec les ministères et services compétents. La présence d’un mécanisme de ce type indique s’il y a déjà des structures nationales de gestion des zones humides ou plus généralement de la conservation de la biodiversité dans un pays et, en conséquence, si un mécanisme Ramsar spécifique pourrait être inutile ou simplement peu pratique. 48% des Parties ont déclaré avoir un tel mécanisme en place, légèrement moins que les 54% de la COP11.
3. Le plus préoccupant, cependant, ce sont les pays qui n’ont aucun de ces mécanismes en place : ni Comité national Ramsar, ni mécanisme de communication fonctionnant à l’échelle des ministères, des services et des agences. L’analyse montre qu’en moyenne 19% des Parties qui soumettent un rapport national n’ont aucun de ces mécanismes.

**Plans et plans de secteur pour la CESP zones humides**

1. L’indicateur 4.1.1 demandait aux Parties d’indiquer si elles ont un ou des plans d’action pour la CESP zones humides établis aux niveaux national, infranational, du bassin versant et au niveau local/de sites. 27% des Parties ont déclaré avoir un plan au niveau national et 16% au niveau infranational. 15% ont déclaré avoir de tels plans au niveau du bassin versant, tandis que 37% ont indiqué avoir un plan au niveau local/ de sites. Globalement, ces chiffres correspondent à une amélioration et montrent des progrès par rapport aux chiffres déclarés à la COP11. Au niveau des sites, il vaut la peine de mentionner que la majeure partie du travail de CESP est menée par les centres pour les zones humides se trouvant dans les sites.
2. Exemple d’initiative de CESP au niveau du bassin : la Commission des ressources en eau du fleuve Yangtze, en Chine, renforce les connaissances du public en matière de gouvernance et de planification de bassins versants en préparant des plans d’éducation à l’environnement à moyen et long terme pour le fleuve Yangtze, en organisant le Forum de conservation du fleuve Yangtze et en décernant le Prix des médias pour le fleuve Yangtze.
3. Les exemples d’activités de CESP au niveau de sites comprennent :

* création de groupes de bénévoles locaux et sur les sites, et élaboration d’un dossier CESP pour le Site Ramsar des zones humides du Kinabantangan – Segama en Malaisie; et
* ateliers et formation pour les administrateurs de zones humides dans les Émirats arabes unis, au Liban, en RDP lao, en Thaïlande et au Viet Nam.

1. Beaucoup de Parties d’Asie de l’Est et du Sud‑Est ont mentionné que les formations pour les administrateurs de sites ont été organisées par le Centre régional Ramsar. Au Japon, le Réseau Ramsar d’administrateurs de sites de Hokkaido a organisé des conférences, des ateliers et des excursions comme activités de formation pour les administrateurs de zones humides, à l’occasion de sa réunion générale annuelle. Au Kazakhstan, cinq cours de formation ont été organisés pour le personnel des sites dans le cadre d’une procédure de routine d’amélioration des compétences du personnel des aires protégées en gestion générale et questions de conservation. Une formation au niveau national a également été assurée en Thaïlande.

**Création de centres d’éducation aux zones humides dans les Sites Ramsar et autres zones humides**

1. Le Programme de CESP attache de l’importance aux centres pour les zones humides et encourage les Parties à soutenir le rôle des centres pour les zones humides en tant que catalyseurs et acteurs clés des activités de CESP qui soutiennent les objectifs de Ramsar. Il suggère également aux Parties d’encourager le développement de ces centres comme des lieux clés pour l’apprentissage et la formation aux zones humides et à la CESP relative aux zones humides et de soutenir leur participation à Wetland Link International.
2. Le réseau Wetland Link International de centres pour les zones humides est un réseau d’appui pour les centres d’éducation aux zones humides au sein du Wetlands & Wildfowl Trust (WWT) basé au Royaume-Uni. Un protocole d’accord a été signé entre le Secrétariat Ramsar et le réseau WLI en 2005 pour renforcer la relation de travail et ce protocole a été renforcé en 2011 par un protocole de coopération avec le WWT reflétant une relation plus large en matière de conservation des zones humides, y compris à travers le WLI. La collaboration avec le WWT représente une plateforme importante de renforcement des capacités et le réseau continue de grandir depuis la COP11. Un panorama des activités entreprises peut être visionné à l’adresse [wli.wwt.org.uk](file:///\\CHGLNA01.IUCN.SYS\DATA\CC98\COMMON\COPs\COP12\COP12%20documents\Info%20Docs\COP12%20DOC18%20CEPA%20review\wli.wwt.org.uk).
3. L’indicateur 4.1.2 examinait le nombre de centres pour les zones humides qui avaient été établis dans des Sites Ramsar et autres zones humides et il est évident, si l’on considère les réponses, que certaines Parties n’ont fait rapport que sur les Sites Ramsar tandis que d’autres ont fait rapport plus largement pour toutes les zones humides, ce qui rend la réalisation d’une vue d’ensemble commune difficile. En outre, quelques Parties ont signalé l’existence de nombreux centres dans le champ de texte sans fournir de données numériques.
4. De nombreuses Parties ont signalé, dans les champs de texte, que beaucoup de centres étaient situés dans les parcs nationaux et que, même si certains sont dans des Sites Ramsar, les centres sont construits et entretenus par le réseau des parcs nationaux. Les Parties et les Correspondants nationaux CESP en particulier, doivent encore relever le défi de soutenir et d’encourager les centres à produire du matériel pertinent et à mener des activités qui soutiennent l’utilisation rationnelle des zones humides, diffusent des messages clés sur les zones humides intéressant les visiteurs et fassent mieux connaître la Convention de Ramsar.
5. En chine, il est prévu que les Sites Ramsar établissent des centres d’éducation en vertu de leurs plans directeurs ou de gestion. Dans le 12e Plan quinquennal du pays pour ‘la mise en œuvre du Programme national pour la conservation des zones humides (2011-2015), il est prévu que des centres d’éducation aux zones humides seront établis ou modernisés dans 10 sites de zones humides. Outre les centres parrainés par le gouvernement, les ONG ont aussi créé des centres dans certaines zones humides et dans certains Sites Ramsar.

**Participation du public à la prise de décisions concernant les zones humides**

1. Pour de nombreuses questions relatives à la mise en œuvre de la Convention, l’importance de la participation, en tant que processus, est reflétée implicitement dans l’acronyme CESP. Au niveau mondial, 75% des Parties ont répondu qu’elles avaient encouragé la participation à la planification et à la gestion des zones humides. Cependant, l’Asie donne un pourcentage beaucoup plus faible (43%) et les Amériques un pourcentage beaucoup plus élevé que la moyenne (84%). Pour un pourcentage important de Parties (20% ) au plan mondial, la réponse à cette question était « en partie ». Il s’agit là d’une réponse très positive bien que la prudence soit de mise car l’interprétation de « participation » peut être plutôt subjective.
2. L’indicateur 4.1.3b demandait si les Parties font spécifiquement participer les acteurs locaux au choix de nouveaux Sites Ramsar et à la gestion de Sites Ramsar. 54% ont répondu par l’affirmative et 21% supplémentaires ont indiqué « en partie ». Les exemples de gestion participative comprennent :

* En Australie, le processus de planification de la gestion pour la préparation de plans de gestion des parcs nationaux prévoit une période officielle de commentaire public ainsi qu’une consultation avec les principaux acteurs et les communautés locales.
* En Nouvelle-Zélande, la participation des acteurs locaux est un des critères de sélection des nouveaux Sites Ramsar.

**Évaluation des besoins de formation nationaux et locaux et des possibilités de formation pour les administrateurs de zones humides**

1. La formation et le renforcement des capacités font partie intégrante d’une gestion des zones humides réussie et, dans leurs rapports, les Parties citent fréquemment les besoins de formation et de renforcement des capacités. Le Programme de CESP actuel met en évidence la nécessité, pour les pays, de réviser les besoins et capacités en matière de CESP et de définir les priorités de formation et de renforcement des capacités ainsi que d’examiner les besoins de formation nationaux et locaux à un niveau plus général.
2. Les rapports nationaux demandaient si les Parties avaient évaluer les besoins nationaux et locaux de formation pour la mise en œuvre de la Convention (indicateur 4.1.4). Les résultats montrent que 20% des Parties l’ont fait tandis que 47% des Parties ont répondu « non ». Davantage d’efforts doivent être déployés pour étudier les besoins de formation afin de faciliter l’élaboration de possibilités de formation appropriées.
3. L’indicateur 4.1.5 montre comment de nombreuses possibilités de formation pour les administrateurs de zones humides ont été fournies soit dans les Sites Ramsar, soit dans d’autres zones humides. Globalement, les Parties indiquent qu’il y a plus de possibilités de formation dans les Sites Ramsar que dans d’autres zones humides en général. Les réponses, dans le champ de texte, indiquaient un mélange semblable d’approches avec des activités uniques de formation, des activités régulières aux niveaux national et local et des activités de formation en collaboration avec les pays voisins. Beaucoup de Parties notent que, souvent, les activités de formation ne sont pas spécifiquement axées sur Ramsar. Ce sont des activités de formation plus générales pour les administrateurs de parcs nationaux et/ou d’aires protégées.
4. Au cours de la période triennale, la Convention a continué de bénéficier des activités des quatre Centres régionaux Ramsar (CRR), situés au Panama pour les Amériques, en Ouganda pour l’Afrique de l’Est et en République islamique d’Iran et en République de Corée pour l’Asie de l’Ouest et centrale et l’Asie de l’Est, respectivement. Ces centres sont fréquemment mentionnés dans les champs de texte des rapports nationaux concernant la formation et le renforcement des capacités.
5. Il convient également de signaler que la Convention bénéficie de diverses activités de formation aux zones humides menées par les cinq Organisations internationales partenaires de Ramsar, souvent associées à des projets et programmes de gestion des zones humides.

**Célébration de la Journée mondiale des zones humides**

1. La Journée mondiale des zones humides est l’événement le plus important de la Convention en matière de sensibilisation et l’appui électronique ainsi que les publications produites par le Secrétariat pour cette activité sont généreusement financés par le Fonds pour l’eau Danone‑Evian. Les Parties ont adopté la Journée mondiale des zones humides avec enthousiasme (indicateur 4.1.8) durant la période observée; 89% des Parties ont déclaré avoir réalisé des activités de JMZ depuis la COP11. Les analyses de la JMZ par Futerra (2013) et les Services Artemis (2009) soulignent la nécessité de définir le but et le public cible de la Journée mondiale des zones humides avec plus de précision. Elles recommandent également de recourir aux médias électroniques et de définir comment obtenir le changement.
2. Pour 2015, la JMZ a ciblé les jeunes de 15 à 24 ans, un groupe idéaliste et féru de technologies qui peut jouer le rôle de « passeur d’idées» vers les familles puis le grand public en général. En parallèle, un site web de la JMZ ([www.worldwetlandsday.org/fr/](http://www.worldwetlandsday.org/fr/)) a été établi pour servir de point focal mondial. Un concours de photos sur les zones humides a eu lieu pour encourager les jeunes à faire eux‑mêmes l’expérience des zones humides, et a attiré plus de 2200 inscriptions de 80 pays. Une bibliothèque de matériel pour les enseignants et les organisateurs a été mise à disposition pour téléchargement.
3. Cette période triennale a été témoin de l’essor des activités de la JMZ, soulignant, une fois encore, que les Parties considèrent cette journée de campagne comme un outil précieux pour sensibiliser aux questions relatives aux zones humides. Les mentions fréquentes de la JMZ dans les champs de texte des rapports nationaux en sont un autre indicateur. Le site web de la Convention enregistre chaque année les rapports reçus pour la JMZ. Les chiffres mentionnés ci‑dessous sont une sous‑estimation parce que beaucoup d’autres activités ont lieu sans être enregistrées.

**Tableau 2 : Indicateurs de la Journée mondiale des zones humides**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **2013** | **2014** | **2015** |
| Nombre d’activités de JMZ déclarées | 904 | 820 | en voie de compilation |
| Nombre de pays participants | 48 | 77 | en voie de compilation |
| Nombre de téléchargements de matériel de la JMZ | N/A | N/A | 113 464 |

1. Durant cette période triennale, le Secrétariat a fait des efforts particuliers pour élaborer des thèmes pour la JMZ et des messages en coordination avec d’autres grands partenaires et en écho à des problèmes plus généraux au niveau international :

* En 2013, le Secrétariat a collaboré avec l’UNESCO et l’Année internationale de la coopération dans le domaine de l’eau déclarée par l’ONU avec le thème correspondant pour la JMZ « Les zones humides protègent l’eau ».
* En 2014, pour commémorer l’Année internationale de l’agriculture familiale, le Secrétariat a coopéré avec l’International Water Management Institute et l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture afin de souligner le thème « Les zones humides et l’agriculture : Partenaires de la croissance ».
* Pour 2015, le thème « Les zones humides pour notre avenir » a été adopté en conjonction avec le thème pour la COP12. Cette année a aussi vu un changement majeur dans les mécanismes de la journée, décrit plus en détail ci‑après.

1. Durant la période triennale, 89% des Parties ont adapté du matériel de JMZ pour une utilisation locale. Beaucoup d’autres activités durant la période triennale méritent d’être mentionnées. En voici une sélection illustrant l’ampleur des activités de la JMZ :

* En France, le système extrêmement développé de la JMZ a donné quelque 481 activités de JMZ en 2014 uniquement, allant d’excursions pour les écoliers à des activités de communication.
* En 2013, l’Estonie a soutenu la JMZ par toute une gamme d’activités. Les représentants du Conseil de l’environnement, du Centre de gestion des forêts d’État, de l’Université estonienne des sciences de la vie et des guides nature locaux se sont associés pour organiser des excursions pédagogiques dans de nombreux sites, tels que la Réserve naturelle de Silma, le Parc national de Soomaa et la baie de Käina à Hiiumaa.
* Le matériel pour la JMZ 2014 sur l’agriculture et les zones humides a été adapté et traduit par de nombreux pays tels que la Chine, la Colombie, l’Espagne, la France, la Grèce, la Grenade, l’Inde, l’Iran, l’Iraq, le Japon, Madagascar, le Myanmar et la RDP lao.
* Le Bangladesh a fait écho au thème sur l’eau de la JMZ 2013 avec des affiches produites par le Projet de remise en état de la biodiversité des zones humides et par la Mission mondiale pour la paix à Dhaka.
* Le Gouvernement australien a publié le 22e numéro de *Wetlands Australia* avec le thème suivant : Les zones humides et la gestion de l’eau pour soutenir la JMZ 2013.
* Le Bureau chinois de conservation et de gestion des zones humides de l’Administration d’État des forêts, l’Institut de recherche sur les zones humides de l’Académie chinoise des forêts et le Parc des zones humides de Hong Kong se sont associés pour la JMZ 2013 et ont produit toute une gamme d’affiches et de brochures adaptées.
* En 2015, le Secrétaire général de Ramsar a été invité à assister aux cérémonies de la JMZ en Ouganda, organisées par le Ministère de l’environnement de l’Ouganda et le Centre Ramsar pour l’Afrique de l’Est dans le site de la baie de Lutembe sur les rives du lac Victoria. Plus de 500 personnes, dont les communautés locales, des jeunes, la presse et des administrateurs et praticiens de zones humides ont assistés aux cérémonies.

1. À l’avenir, la stratégie proposée consistera à utiliser la Journée mondiale des zones humides pour souligner le message central de Ramsar, à savoir que les zones humides sont la source du développement durable. Dans ce cadre, l’attention du Secrétariat est de coordonner des thèmes spécifiques avec d’autres grandes organisations internationales, relatifs à des initiatives annuelles majeures et d’obtenir un accord sur le calendrier coordonné pour les journées de sensibilisation internationale afin d’atténuer la concurrence et la redondance.

**Le recours à des campagnes, programmes et projets pour sensibiliser à l’importance des zones humides pour l’homme et les espèces sauvages et aux avantages/services écosystémiques fournis par les zones humides**

1. Les réponses à l’indicateur 4.1.9 indiquent une augmentation des réponses positives et une diversité impressionnante d’activités dans toutes les régions pour sensibiliser aux zones humides. Pour toutes les régions, la proportion de Parties ayant répondu de manière positive à cet indicateur a augmenté de 82% à la COP11 à 89% au niveau mondial à la COP12, avec une distribution égale des réponses par région. Le pourcentage de réponses négatives est resté stable, à 13%. Dans les champs de texte de cet indicateur, les pays ont noté qu’ils utilisent d’autres journées internationales pour sensibiliser aux questions relatives aux zones humides.
2. Reconnaissant l’absence critique de sensibilisation du public aux services et avantages écosystémiques qu’offrent les zones humides, le Secrétariat a fait de grands progrès durant la période triennale dans son rôle de centre d’échange pour la communication relative à la Convention de Ramsar, en améliorant notamment les points suivants :

* Un site web totalement revisité ([www.ramsar.org](http://www.ramsar.org)) est en ligne depuis la fin de 2014; ce site sera renforcé avec des capacités améliorées de recherche et d’archivage des documents.
* Une version complètement revue et plus conviviale du Service d’information sur les Sites Ramsar (<https://rsis.ramsar.org>) a été lancée vers le milieu de l’année 2014. Cela permet aux Parties de mettre plus facilement à jour l’information sur les Sites et au public de visionner des informations détaillées sur chaque Site Ramsar.
* Une utilisation très élargie des réseaux sociaux, particulièrement pour la Journée mondiale des zones humides 2015, comme on le voit dans le tableau 3.

**Tableau 3 : Contact avec les réseaux sociaux, 2013-2015**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **2013** | **2014** | **2015 (jusqu’au 1er mars)** |
| Facebook Likes | 100 711 | 142 123 | 143 873 |
| Twitter Followers | 823 | 3097 | 3851 |
| You Tube views | 236 | 390 | 453 |
| Instagram | N/A | N/A | 84 |

1. Les plateformes de réseaux sociaux, comme l’indiquent les chiffres ci‑dessus, continuent de prendre de l’expansion chaque année. Ces plateformes, comme indiqué précédemment, sont un canal idéal pour communiquer directement avec un public plus jeune et de plus en plus connecté sur le plan électronique. Le pouvoir croissant et l’utilité des réseaux sociaux sont évidents avec les plus de 2200 inscriptions de 80 pays pour le concours de photos de la JMZ 2015 réservé aux jeunes qui a été principalement promu sur les réseaux sociaux. Ces canaux offrent une possibilité d’informer, éduquer et faire participer un plus grand public et complètent les canaux traditionnels déjà établis.
2. Le Secrétariat continue de maintenir la vaste gamme de listes de courriels pour faciliter la communication et le partage de l’information au sein de la Convention et avec le public :

* Le Forum des zones humides Ramsar : une liste ouverte, non modérée pour les nouvelles, les opinions et les questions sur tout ce qui relève des zones humides.
* Le Réseau Ramsar (trois listes séparées en anglais, français et espagnol) : des listes réservées aux chefs des Autorités administratives et aux Correspondants nationaux avec des annonces concernant tous les nouveaux Sites Ramsar et toutes les nouvelles Parties, des rapports du Comité permanent, etc.
* Les listes de courriel de CESP (en anglais, français et espagnol) : listes ouvertes, non modérées, qui s’adressent à tous les Correspondants CESP désignés ainsi qu’à beaucoup d’autres personnes intéressées par la CESP zones humides.

1. Le Secrétariat a préparé une grande diversité de publications durant la période triennale :

* Le Rapport Economics of Ecosystems and Biodiversity (TEEB) for Water and Wetlands (2013).
* Le matériel de la Journée mondiale des zones humides a été préparé et envoyé en 2013 et 2014 à plus de 4000 contacts comprenant les Parties, des ONG, des écoles, des administrateurs de sites et d’autres institutions. Pour 2015, la distribution s’est faite uniquement par voie électronique.
* Quatre bulletins du GEST ont été publiés entre juin 2012 et le milieu de 2013.

1. Un plan révisé de communication-CESP pour le Secrétariat Ramsar est fourni dans un document d’information à la COP12. Il présente un ensemble complet de mesures de CESP proposées pour la prochaine période triennale qui :

* soutiennent le 4e Plan stratégique Ramsar et ses objectifs;
* s’alignent sur les neuf Stratégies de CESP et 42 objectifs stratégiques;
* suivent les messages clairement définis fondés sur ce qui précède; et
* précisent que les praticiens et décideurs politiques responsables des zones humides sont les principaux publics cibles.